

Eglise Evangélique Internationale de Genève
 Dimanche 29 novembre 2015
 John Glass

Le procès scandaleux de Jésus Devant le Sanhédrin

Marc 14 : 53-65

INTRODUCTION

Aujourd'hui nous abordons le procès scandaleux de Jésus.

En abordant le procès de Jésus, il faut savoir une chose importante : Jésus a en fait subi deux procès, un procès **religieux** et un procès **civil**.

A. Le procès religieux que nous examinons aujourd'hui, comportait trois audiences :

- (1) Une première audience devant **Hanne**, l'ex-Souverain sacrificateur.
- (2) Une deuxième audience devant le **Sanhédrin** et **Caïphe**, le Souverain sacrificateur.
- (3) Une troisième audience devant le **Sanhédrin**, quelques heures plus tard, à l'aube (Marc 15 :1).

B. Le procès civil comportait également de trois étapes :

1. Une première audience devant **Pilate**, le procureur romain de la Judée et de la Samarie.
2. Une deuxième audience devant **Hérode**, le gouverneur de la région (rapportée uniquement en Luc 23 : 6-12).
3. Une troisième audience devant **Pilate**, qui le fit crucifier.

Jésus a ainsi eu deux procès avec 6 audiences au total, avant d'être crucifié.

Aujourd'hui nous allons examiner l'audience devant le Sanhédrin qui se trouve dans **Marc 14 : 53-65**.

LE CONTEXTE

Jésus vient de passer un moment de prière intense dans le jardin de Gethsémani, où il demande à son Père s'il était possible que la coupe de sa colère puisse s'éloigner de lui. La réponse est claire : Non, il n'y avait aucun autre moyen de sauver les hommes que par le sacrifice de l'Agneau parfait de Dieu.

Il se lève avec ses disciples, et à cet instant, Judas arrive avec une foule de plus de 650 hommes – qui incluait une cohorte romaine – pour arrêter Jésus. Judas lui donne le célèbre baiser du traître. Pierre essaie de se défendre avec une épée et emporte l'oreille d'un nommé Malchus que Jésus guérit sur le champ. Tous les disciples fuient. La foule saisit Jésus et l'emmena.

Notons que **Jean 18 : 12-24** explique que Jésus est d'abord emmené pour une première audience chez HANNE, le beau-père du Souverain sacrificateur Caïphe.

De là, il est emmené chez Caïphe, Souverain sacrificateur, pour une seconde audience, dans la cour intérieure de sa résidence, où sont réunies beaucoup de personnes.

Nous trouvons le récit dans **Marc 14 : 53** qui dit : ***Ils emmenèrent Jésus chez le Souverain sacrificateur, où s'assemblèrent tous les Principaux sacrificateurs, les Anciens et les Scribes.*** Matt 26 : 57 précise le nom du Souverain sacrificateur : **CAÏPHE**.

Pour mieux comprendre ce procès injuste, je vous propose d'en étudier les 7 phases marquantes :

1. L'assemblée du Sanhédrin (Marc 14 : 53)

Ils emmenèrent Jésus chez le souverain sacrificateur, où s'assemblèrent tous les Principaux sacrificateurs, les Anciens et les Scribes.

Jésus est donc amené lié vers le Souverain sacrificateur, où sont assemblés les Principaux sacrificateurs, les Anciens et les Scribes, ou autrement dit **le Sanhédrin**, la cour Suprême juive, donc une instance judiciaire.

Le Sanhédrin était issu du Conseil des Anciens que Moïse avait institué selon l'ordre de l'Eternel. **Nombre 11 : 16-17.**

Et, **Deutéronome 16 : 18-20** décrit le système judiciaire d'Israël. Il s'appuyait sur des juges et des magistrats répartis dans toutes les villes. Ils devaient juger le peuple avec justice. Le Sanhédrin était donc la Cour Suprême qui était consultée pour les cas très difficiles. C'est lui qui tranchait en dernier.

Le Sanhédrin comptait 70 hommes, tous sacrificateurs, choisis parmi les scribes, les pharisiens et les saducéens. S'y ajoutait le Souverain sacrificateur. Au total 71 membres. Matthieu nous apprend le nom du **Souverain sacrificateur, Caïphe**. Caïphe était le gendre de Hanne. Les deux habitaient la même résidence à Jérusalem, séparée par une cour, où se tenait ce procès parfaitement illégal.

Une des tâches du Sanhédrin était d'appliquer la justice dans le pays.

Hendrickson qui est un spécialiste du Judaïsme de l'époque énumère certaines règles juridiques (p. 354-355) :

Pour un procès tel celui-ci, le quorum était de 23 et des règles strictes à respecter :

- Tout procès criminel devait être instruit pendant le jour et non pas la nuit, de même pour le verdict qui devait également être prononcé le jour.
- Les procès *criminels* ne devaient jamais être jugés pendant la saison de Pâques.
- Uniquement si le verdict était non coupable, il pouvait être prononcé le jour du début du procès. Si non, une nuit devait obligatoirement s'écouler avant que le verdict de culpabilité ne soit prononcé, afin de permettre aux sentiments de miséricorde de surgir.
- De plus, aucune décision du Sanhédrin ne pouvait être validée hors d'un lieu spécifique, appelé la salle des pierres taillées, dans le quartier du temple.
- Toute accusation devait être confirmée par deux témoins au moins, entendus séparément. Tout contact préalable entre l'un et l'autre était proscrit.
- Tout faux témoignage était punissable de mort.
- Au début de chaque procès, les preuves à décharge devaient être examinées et tout accusé était présumé innocent, et non pas le contraire.

Ces règles avaient été établies par le Sanhédrin lui-même, afin d'assurer la justice dans le pays. C'est donc à cause de son impatience de se débarrasser de Jésus que le Sanhédrin a décidé de violer ses propres règles judiciaires.

- *Le procès s'est déroulé la nuit*
- *Il a lieu pendant Pâques*
- *Le délai d'un jour avant la condamnation n'a pas été respecté*
- *Le jugement n'a pas été prononcé au lieu prescrit*
- *Il n'y avait pas deux témoins fiables*
- *Les faux témoins n'ont pas été punis de mort*
- *Les preuves d'innocence de Jésus n'ont pas été examinées*

Voilà pourquoi ce procès est injuste et un scandale juridique absolu.

2. La curiosité d'un disciple (v. 58)

Pierre le suivit de loin jusqu'à l'intérieur de la cour du Souverain sacrificateur ; il s'assit avec les serviteurs, et il se chauffa prêt du feu. Matthieu ajoute : ***...pour voir comment cela finirait.***

Pierre avait certes abandonné le Seigneur au v. 50, mais puisqu'il avait insisté si fortement qu'il ne le reniera jamais et qu'il était prêt à mourir avec lui (v. 31), devait maintenant le démontrer ! De ce fait, il décide de suivre Jésus en cachette. Il réussit à entrer dans la cour avec l'aide de Jean (**Jean 18 : 15-16 ; 20 : 1-5**). Celui-ci avait apparemment des relations en haut-lieux, lui permettant l'accès. Une fois à l'intérieur, il s'assied discrètement avec les serviteurs. Mais, il sera repéré... On y reviendra la prochaine fois lorsqu'on examinera le triple reniement de Pierre.

Donc, Jésus se trouve dans la cour devant le Sanhédrin. Pierre et Jean ont réussi à y entrer aussi.

3. La recherche de faux témoins (v. 55-58)

Les Principaux sacrificateurs et le Sanhédrin cherchaient un témoignage contre Jésus, pour le faire mourir, et ils n'en trouvaient point. Car plusieurs rendaient de faux témoignages contre lui, mais les témoignages ne s'accordaient pas. Quelques-uns se levèrent, et portèrent un faux témoignage contre lui disant : Nous l'avons entendu dire : Je détruirai ce temple fait de main d'homme et en trois jours j'en bâtirai un autre qui ne sera pas fait de mains d'hommes.

Nous savons déjà que ce procès est entaché d'irrégularités. Voici encore un exemple : Ce n'était pas au Sanhédrin de trouver des témoins, il n'avait pas de rôle de procureur, mais celui de *judge*. Mais ces juges-là connaissaient le verdict avant que le procès n'ait commencé ! Oui, c'est clair : Le **verset 55** démontre formellement que le verdict était décidé d'avance. Jésus devait mourir, cela avait été décidé depuis bien longtemps.

Jean 5 : 18 *A cause de cela, les Juifs cherchaient encore plus à le faire mourir, non seulement parce qu'il violait le sabbat, mais parce qu'il appelait Dieu son propre Père, se faisant lui-même l'égal de Dieu.*

Jean 7 : 1 *Après cela, Jésus parcourait la Galilée, car il ne voulait pas séjourner en Judée, parce que les Juifs cherchaient à le faire mourir.*

Jean 11 : 53 *Dès ce jour ils résolurent de le faire mourir.*

Le mobile de leur décision était l'envie et la jalousie. Ils étaient jaloux à cause des foules qui suivaient Jésus. Ils ne pouvaient supporter de perdre le respect des gens au profit de Jésus. Alors, ils veulent sa mort... N'oubliez pas que Jésus avait jeté le discrédit sur le commerce de vente d'animaux et des changeurs d'argent lorsqu'il a chassé tout le monde du Temple ! Les autorités détestaient Jésus.

Mais ils ne pouvaient pas simplement le tuer ! Le peuple n'aurait pas accepté, ni les Romains. Les Juifs n'avaient pas le droit d'exécuter un criminel de leur seule autorité. Il leur fallait apporter aux Romains des preuves concrètes de la dangerosité du criminel pour Rome, afin d'obtenir leur approbation d'exécuter le criminel. Donc, le Sanhédrin devait avoir les preuves permettant de soutenir une accusation suffisamment grave contre Jésus pour obtenir la coopération de Pilate et l'autorisation de mettre à mort Jésus.

Mais comment légaliser le meurtre d'un homme parfaitement juste, d'un homme qui n'avait jamais péché dans sa vie, ne serait-ce qu'une seule fois, et qui venait de guérir par amour et compassion l'oreille coupée de Malchus ? Et, ne l'oublions pas, Malchus était serviteur du Souverain sacrificateur !

- **Jean 8 : 46** : Qui me convaincra de péché ?
- **Matt 27 : 19,24** : Pilate et sa femme l'ont appelé *ce juste*. Pilate reconnaît l'innocence de Jésus mais, sous la pression de la foule, il le fait crucifier.

Donc, sans aucune charge réelle contre lui, le Sanhédrin, afin de légaliser son meurtre, a manœuvré, afin de couvrir le simulacre de procès, en recourant aux faux témoins. Tous les systèmes judiciaires dépendent de témoins fiables, et il en était de même à l'époque. Seulement, les ennemis de Jésus y ont fait fi – ils cherchaient des faux témoins.

Deux Témoins (Marc 14 : 55-56)

Les Principaux sacrificateurs et tout le Sanhédrin cherchaient un témoignage contre Jésus, pour le faire mourir, et ils n'en trouvaient point. Car plusieurs rendaient de faux témoignages contre lui, mais les témoignages ne s'accordaient pas.

Ce détail est important, parce que dans l'AT déjà, toute accusation reposait sur la déposition concordante d'un minimum de deux témoins, donc de leurs descriptions claires et nettes des faits. Cette condition, ainsi que la punition très sévère des faux témoins protégeait l'accusé et permettait à la justice de bien fonctionner.

- **Deut 17 : 6-7**
- **Deut 19 : 15-21** : La punition des faux témoins était vraiment draconienne : S'ils étaient reconnus faux témoins, ils subissaient la même peine à laquelle l'accusé aurait été condamné. Et notez le verset 21, il ne fallait avoir aucune pitié à leur égard. Voilà ce que Dieu avait établi pour Israël.

Le NT reprend un principe similaire pour régler les problèmes dans l'église, en exerçant la justice que Dieu attend de l'église et de la société. On ne peut accuser n'importe qui n'importe comment et de n'importe quoi. Il faut que les accusations soient justifiées par des témoins.

MEMBRES D'ÉGLISE

Matt 18 : 15-18 : Voici le principe appliqué aux membres d'églises. La procédure est simple – les seules personnes qui doivent être disciplinées, sont ceux qui pèchent et refusent de s'en repentir. Il faut agir pour le bien de l'église, mais, il faut agir manière juste – il faut que le péché soit confirmé par deux ou trois témoins. Et, c'est seulement quand le fautif persévère et s'endurcit et que les faits sont confirmés par des témoins que les étapes suivantes doivent être appliquées. Sans témoins, il n'y a pas de cas et il faut alors abandonner la procédure.

ANCIENS

Le même principe s'applique pour traiter avec justice les accusations qui pourraient être lancées contre un Ancien d'église.

I. Tim 5 : 19-21

Si un ancien est accusé, quel que soit la nature de l'accusation, 2-3 témoins sont requis. Et si l'Ancien ne se repentirait pas du péché confirmé par les témoins, il doit être repris devant tous. Le texte qui règle ces situations est clair. Si en revanche il n'y a pas de témoins ou que ceux-ci ne confirment pas l'exactitude, l'accusation est irrecevable et doit être abandonnée, parce qu'injustifiée. Tout cela pour montrer l'importance, aux yeux de Dieu, de la justice dans la société et dans l'église. La justice authentique est un des traits marquants de la vérité. Tout notre système de justice est basé là-dessus.

Revenons à Marc 14 : Le Sanhédrin a donc besoin de 2-3 témoignages concordants, pour appliquer correctement la justice à Jésus. Mais – ce qui est logique – pendant un long moment il était incapable de les trouver.

Les Principaux sacrificateurs et tout le Sanhédrin cherchaient un témoignage contre Jésus, pour le faire mourir, et ils n'en trouvaient point.

Le v. 57 nous apprend qu'enfin ils croient les avoir trouvés :

Quelques-uns se levèrent, et portèrent un faux témoignage contre lui disant : Nous l'avons entendu dire : Je détruirai ce temple fait de main d'homme et en trois jours j'en bâtirai un autre qui ne sera pas fait de mains d'hommes.

De toute évidence ses faux témoins se référaient à ce que Jésus avait dit au début de son ministère dans

Jean 2 : 18-21 : Les Juifs, prenant la parole, lui dirent: Quel miracle nous montres-tu, pour agir de la sorte? Jésus leur répondit: Détruisez ce temple, et en trois jours je le relèverai. Les Juifs dirent : Il a fallu quarante-six ans pour bâtir ce temple, et toi, en trois jours tu le relèveras ! Mais il parlait du temple de son corps.

Pour nous, il est évident que Jésus parlait de sa résurrection. Les auditeurs juifs l'avaient mal interprété. Mais en plus, ces deux témoins déforment ce que Jésus avait dit, prétendant que lui, Jésus allait détruire le Temple. Si cela avait été vrai, alors cela aurait été une menace pour Rome. Comment allait-il détruire le Temple sinon par une armée insurrectionnelle ? Il ne l'aurait pas fait tout seul avec sa pioche ! Et notez que ce sont les mêmes accusations que celles contre Etienne (Actes 6 :14) et contre Paul (Actes 21 :28). Donc voilà ce soi-disant crime de Jésus méritant la mort !

Je trouve étonnant que la seule accusation retenue contre lui, fautive de surplus, fût une phrase prononcée 3 ans plus tôt, une phrase sortie d'un message ! C'est souvent comme cela lors de conflits. On pioche les peccadilles d'un passé lointain pour essayer de justifier une action.

Mais notez le v. 59 : **Même sur ce point-là leur témoignage ne s'accordait pas.** Etait-ce la question de savoir qui allait détruire le temple ? Voir plus haut.

4. La question du souverain sacrificateur (v. 60)

Alors le Souverain sacrificateur, se levant au milieu de l'assemblée, interrogea Jésus, et dit : Ne réponds-tu rien ? Qu'est-ce que ces gens déposent contre toi ? Tu ne réponds pas ? Ne réalises-tu pas que ces charges contre toi sont sérieuses ?

Non, Jésus ne répond pas. Il aurait pu se défendre et prouver son innocence, mais il savait que le but de son procès n'était pas la recherche de la justice, mais de faire périr un homme innocent. Paul, dans II. Corinthiens, se défendra face aux accusations injustes, proférées contre lui. Mais pour Jésus c'était différent. Alors le verset 61 dit : **Jésus garda le silence et ne répondit rien.** Jésus accomplit ainsi **Es. 53 : 7 Il n'a point ouvert la bouche.**

Le Souverain sacrificateur sait parfaitement bien que le Temple n'est pas le nœud du problème. Il sait parfaitement bien que les accusations sont fausses et que les faux témoins ne s'accordent pas. Alors comment piéger Jésus pour le condamner ? Le texte nous dit que cet homme meurt d'envie de poser la question qui le ronge depuis longtemps, ainsi que le Sanhédrin tout entier. Et soudainement, il se lâche... debout il crache le morceau et sort la question qui lui brûle les lèvres :

Le Souverain sacrificateur l'interrogea de nouveau, et lui dit: Es-tu le Christ, le Fils du Dieu béni ?

Voilà, bien-aimés, la question brûlante que le Souverain sacrificateur voulait vraiment poser à Jésus. *Es-tu, oui ou non, le Christ, le Messie attendu des Juifs, le Fils de Dieu ?* Dis-le clairement une fois pour toute ! (Rappelez-vous en passant que Jésus vient de guérir SON serviteur.) Notons qu'en posant la question, il place Jésus sous serment : **Je t'adjure, par le Dieu vivant.** C'était le serment le plus solennel de tous. C'était l'équivalent de « Que Dieu me juge si ce que je dis est faux ! »

Et, bien-aimé, prétendre être Dieu, ou le Fils de Dieu, était blasphématoire. **Lev 24 :16 : Celui qui blasphémera le nom de l'Eternel sera puni de mort.** Alors, qu'en était-il de Jésus ? En fait, c'est une drôle de question, puisque Jésus avait déjà souvent affirmé sa filiation.

Jean 4 : 25-26

Jean 5: 18 : *A cause de cela, les Juifs cherchaient encore plus à le faire mourir, non seulement parce qu'il violait le sabbat, mais parce qu'il appelait Dieu son propre Père, se faisant lui-même l'égal de Dieu.*

Matt 21 : 14-15 : Fils de David était un des noms préférés pour décrire le Messie à venir qui devait être de la lignée du roi David.

Jean 9 : 35-38 : Il se dit être le Fils de Dieu et se laisse adorer comme tel.

Matt 16 : 20

Jean 8 : 56-59 : Avant Abraham, je suis.

Oui, Jésus l'avait affirmé. Mais certains pourraient rétorquer que les Autorités elles-mêmes ne l'avaient pas entendu de leurs propres oreilles. Maintenant le moment était arrivé !

5. L'affirmation de Jésus (v. 62)

Jésus répondit: Je le suis. Et vous verrez désormais le Fils de l'homme assis à la droite de la puissance de Dieu, et venant sur les nuées du ciel.

Pour ne laisser planer aucun doute pour les auditeurs, Jésus continue en se référant à un texte archi-connu des Juifs, un texte messianique – **Daniel 7 : 13-14.**

Jésus regarde loin en avant. Il voit déjà sa mort, sa résurrection, son Ascension, et son retour dans toute sa gloire ! Jésus répond de manière claire et nette : Oui, je suis le Christ, le Fils de Dieu, le Messie qui va s'asseoir à la droite de Dieu, et qui va revenir sur les nuées du ciel à la fin des temps ! La réaction du Souverain sacrificateur est immédiate...

6. Le verdict du Sanhédrin (v. 63-64)

Alors le Souverain sacrificateur déchira ses vêtements, disant: Qu'avons-nous encore besoin de témoins ? Vous avez entendu le blasphème. Que vous en semble ? Tous le condamnèrent comme méritant la mort.

Le Souverain sacrificateur déchire ses vêtements en signe d'indignation, de détresse, de chagrin et de désolation. Quel acteur ! En son for intérieur, l'homme jubilait, car enfin le cas Jésus était clôt, au moins selon lui. Jésus venait de se condamner lui-même... en avouant qu'il se prenait pour le Messie. Et cela était un parfait le blasphème, passible de la peine de mort, selon Lev 24 :16.

Jésus venait de blasphémer et méritait donc la mort... à moins bien sûr, s'il était vraiment le Messie ! Cet élément-là, le Souverain sacrificateur semblait le négliger dans son équation. Si Jésus était vraiment le Messie, alors il aurait fallu s'effondrer devant lui, lui demander pardon et l'adorer au lieu de l'accuser de blasphème.

Non, la première chose qu'il fait, c'est déchirer ses vêtements, geste interdit selon la loi (Lev 21 : 10), loi qu'il viole une nouvelle fois. Puis il affirme haut et fort que Jésus blasphème ! Bien sûr, il a tort, mais il l'affirme quand-même. Il est tellement sûr de lui qu'il déclare ne plus avoir besoin de témoins, puisque lui-même et les 70 membres du Sanhédrin venaient d'entendre de leurs propres oreilles la déclaration de Jésus ! Il pose une dernière question au Sanhédrin : ***Que vous en semble ?***

Leur réaction est immédiate et unanime : *Tous le condamnèrent comme méritant la mort.*

Il est maintenant environ 3 h du matin. Le Sanhédrin vient de condamner à mort un homme au beau milieu de la nuit, sans vrais témoins, les accusations s'étant toutes avérées fausses. En plus, la condamnation était prononcée pendant la fête de Pâques. Aussi, aurait-il dû observer le délai d'un jour imparti entre le procès et le verdict. Ainsi, toutes les règles de justice imposées ont été violées. Ils venaient de condamner le Fils de Dieu injustement à mort. Voilà pourquoi j'ai intitulé mon message *le procès scandaleux de Jésus.*

Notons néanmoins que ce jugement prononcé par l'Autorité juive n'était que préliminaire et provisoire, et non pas définitif. Maintenant c'était à l'Autorité romaine de se prononcer.

Que va-t-il se passer maintenant ?

1. Selon Matt. 27 : 1-2, quelques heures plus tard, dès le matin venu, le Sanhédrin se réunissait une nouvelle fois pour prononcer le verdict formellement. Les Ecritures ne donnent que ces deux versets pour toute explication.
2. Puis, selon Marc 15 : 1, Jésus était amené au gouverneur Pilate qui le condamnera à mort au nom de l'Autorité romaine.

7. Le déferlement de cruauté (Marc 14 : 65-66)

Quelques-uns se mirent à cracher sur lui, et lui voiler le visage et à le frapper à coups de poing, en lui disant : Devine ! Et les serviteurs le reçurent en lui donnant des soufflets.

Ses accusateurs ne sont pas satisfaits de l'accuser de blasphème et de simplement le voir mourir. Non. Influencé par Satan lui-même (Jean 8 : 44), ils commencent leur moquerie et leur torture à l'encontre du Fils de Dieu.

- Ils lui **crachent** au visage. Celui qui avait souri aux foules a maintenant le visage dégoulinant de crachats. Il est lié et ne peut pas même s'essuyer le visage.
- Puis ils voilent son visage, et le frappent **de coups de poing** et lui donnent des **soufflets** – des claques violentes au visage.
- **Devine !** Luc 22 : 64 donne cette précision : ***Les hommes qui tenaient Jésus se moquaient de lui et le frappaient. Ils lui voilèrent le visage, et ils l'interrogeaient en disant, Devine qui t'a frappé ! Et ils proféraient contre lui beaucoup d'autres injures.***

Ils en font un jeu. *Tu prétends être le Fils de Dieu, ok, alors prophétise.* On te voile le visage et on te donne des coups. Dis-nous le nom de celui qui te donne les coups !

Oh, mes amis, quelle ignorance. Ne savaient-ils pas que Jésus, qui pouvait en un instant faire appel à 12 légions d'anges pour le secourir, savait combien de cheveux chacun d'eux avait sur la tête ? (Matt 10 : 30). Mais Jésus reste muet.

Luc 22 : 65 ajoute : *ils proféraient contre lui beaucoup d'autres injures.* Celui qui avait appris à ses disciples l'amour des ennemis est moqué, frappé et insulté ouvertement. On lui crache dessus et on l'injure. Le massacre ignoble du Fils de Dieu vient de commencer.

Si seulement ces hommes savaient qu'ils étaient en train de frapper et de cracher au visage de Dieu ! De surcroît, leur agissement était totalement illégal, et aucun jugement définitif n'avaient été prononcé à ce stade : **Actes 22 : 25, 29-30 ; 23 : 1-5.**

Il reste encore un point à éclairer, avant que le Sanhédrin ne se réunisse à nouveau pour condamner Jésus formellement. N'oublions pas qu'au moins un des disciples était dans cette cour, observant ces scènes. Et là, le disciple Pierre se fait repérer... et sa réaction est étonnante. Mais pour examiner son attitude, il faudra revenir dimanche prochain...

LECONS

1. Une leçon sur la justice

Dieu aime la justice – dans la société comme dans l'église. Oui, Dieu aime la justice. Nous devons agir de manière juste dans tout ce que nous entreprenons, et spécialement dans les relations réciproques, telles que la Parole nous les prescrit. Lorsqu'il y a conflit entre individus, et il y en aura fatalement, réglons-les en respectant la justice selon les Ecritures. Soyons connus comme église juste.

2. Une leçon sur l'intégrité personnelle

Il a fallu chercher des faux témoins pour accuser Jésus. Pourquoi ? Parce que Jésus était irréprochable ! C'est pourquoi que le Sanhédrin ne pouvait pas trouver de vrais témoins. Au sujet de Paul, plusieurs textes nous disent que sa conscience était claire. Quand il était accusé, il savait que devant Dieu il était sans reproche. La droiture personnelle était son principe. Sommes-nous droit ? Nous devrions avoir une vie morale irréprochable, inaccusable par qui que ce soit. Mais nous savons aussi qu'il ne nous est pas possible de toujours vivre ainsi. Dans ce cas, admettons-le et demandons pardon. **Job 31 ; I. Pierre 2 : 11-12.**

3. Une leçon sur les souffrances de Christ à notre place

Jésus a souffert un procès injuste et injustifié, illégale et scandaleux. Il aurait pu se défendre. Mais, il savait qu'il devait boire la coupe de la colère de Dieu, qui nous était destinée pour nos fautes. Il est donc resté muet.

Mes amis, adorons d'autant plus celui qui a subi l'injustice POUR NOUS !

4. Une leçon concernant le choix personnel que nous devons faire face à Jésus-Christ

Ce texte nous montre trois réactions possibles face à Jésus :

- A. Puisqu'il dérange, il faut à tout prix l'éliminer, même si cela veut dire témoigner faussement contre lui. Tu peux conclure que Jésus n'était pas le Fils de Dieu, mais alors tu dois aussi être prêt à en payer le prix des conséquences éternelles. Tu mourras dans tes péchés et tu devras seul faire face au jugement de Dieu. Ainsi tu te mets sur la longueur d'onde du Sanhédrin et tu conclus que Jésus a blasphémé et que sa crucifixion était juste et légitime.
- B. Tu peux le reconnaître comme le Fils de Dieu, le Messie qui seul peut pardonner tes péchés. Tu lui dis que tu crois et tu lui demandes de devenir ton Sauveur et ton Seigneur, et dorénavant tu l'adoreras.
- C. Tu peux croire qu'il est le Messie, et tu l'adores déjà, mais tu l'as peut-être renié récemment. Comme Pierre que nous verrons dimanche prochain, tu as fait du tort à Jésus... alors fais comme lui. Pleure amèrement et sois ensuite réconcilié, afin qu'il puisse t'utiliser dans son œuvre (v. 75b). Dieu est toujours prêt à restaurer celui qui s'égaré du droit chemin.